

GUINÉE

2017

Olivier MANLAN / o.manlan@afdb.org
Idrissa DIAGNE / idrissa.diagne@undp.org
Mamadou Sarifou DIAO DIALLO / mamadou.sirafou.diallo@undp.org



GUINÉE

- En 2016, l'économie guinéenne a enregistré une croissance de 4.9 %. Ce rebond, impulsé par l'apaisement politique et la bonne tenue des secteurs minier et agricole, intervient après deux années de faible croissance (1.1 % en 2014 et 0.1 % en 2015) principalement dues au virus Ebola.
- Le défi de la cohésion sociale et de la réduction des inégalités reste prégnant, face à une pauvreté endémique, encore plus marquée dans les zones rurales.
- La transcription en progrès économique et social de la vision des autorités pour la transformation du pays est entravée par un déficit systémique de capacités de l'administration et une mise en œuvre fragmentée et faiblement coordonnée des décisions et actions.

Vue d'ensemble

En 2016, la fin de l'épidémie Ebola a mis un terme à l'isolement du pays et élargi les opportunités d'exportation. Dans ce contexte, l'accord politique qui a sanctionné les concertations nationales d'octobre 2016 a permis d'apaiser le climat. Le programme macroéconomique conclu en 2012, soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international (FMI) et l'appui des autres partenaires, a enregistré une conclusion satisfaisante. Pour la première fois de son histoire, le pays a pu conclure un programme avec le FMI.

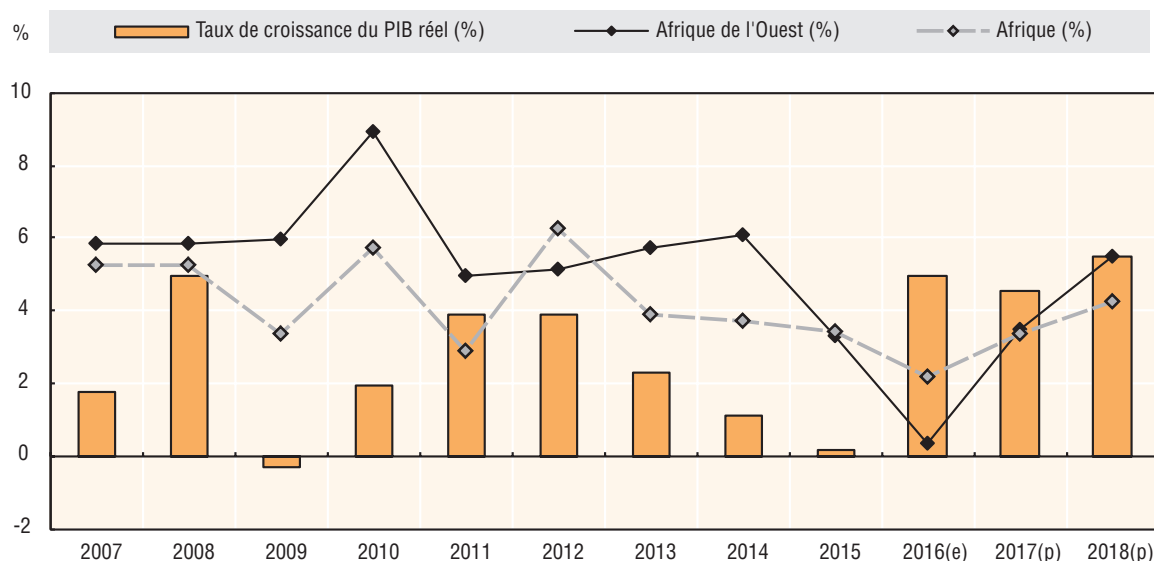
Le ralentissement de l'activité qui a marqué les trois années précédentes s'est infléchi. En 2016, la croissance a été de 4.9 %, contre 0.1 % en 2015. Le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-20 met l'accent sur une vision axée sur la gouvernance, la transformation économique, le développement du capital humain et la gestion durable des ressources. Les projections du PNDES estiment la croissance médiane de la période 2016-20 à 6.5 %. Cette évolution sera impulsée par la relance du secteur secondaire (23.6 % du PIB) à travers un regain d'activité dans le sous-secteur minier (12.3 %).

Les réformes se sont poursuivies, à un rythme plus ralenti en raison de l'effort humain et financier pour lutter contre Ebola. Plus spécifiquement, l'on peut noter des documents fondamentaux que sont la loi organique relative aux lois de finances (LORF), et ceux régissant la gouvernance financière et celle des entreprises publiques et du cadre réglementaire des projets de partenariats public-privé (PPP). Par ailleurs, les conclusions de l'audit des marchés publics, une fois publiées, ont confirmé les mauvaises pratiques en matière de dépenses d'investissement en 2014 et 2016 dans les secteurs des infrastructures (routes, énergie etc.). En effet, moins de 14 % des marchés publics ont suivi les règles qui les régissent. Un regard plus attentif et rigoureux sur les dépenses en 2016 ainsi que le renforcement des procédures des marchés publics ont contribué à assainir les dépenses dans les infrastructures.

Le PNDES place au cœur des discussions politiques l'insuffisance et la dégradation des infrastructures, ainsi que leur financement. Le gouvernement sollicite ses partenaires en vue d'accroître leurs financements concessionnels dans les infrastructures. Cependant, les montants susceptibles d'être mobilisés restent limités. Aussi les autorités visent-elles à intensifier la mobilisation des ressources domestiques, tout en ayant recours à plus d'endettement non concessionnel. Un accord général se dégage toutefois sur la nécessité d'éviter la spirale du surendettement. Le gouvernement envisage, avant la tenue au cours du dernier trimestre 2017 d'un groupe consultatif pour le financement du PNDES 2016-20, de négocier et conclure un nouveau programme soutenu par le FMI et les autres partenaires, qui comprenne plus d'endettement non concessionnel pour financer l'ambitieux programme d'infrastructures du PNDES.



Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Croissance du PIB réel	0.1	4.9	4.6	5.5
Croissance du PIB réel par habitant	-2.6	2.2	1.9	2.8
Inflation	8.2	8.1	6.5	4.8
Solde budgétaire (% PIB)	-8.9	-1.5	-1.8	-1.4
Compte courant (% PIB)	-12.9	-6.0	-3.4	-1.8

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

Les efforts de redressement et d'amélioration de la gestion macroéconomique ont favorisé la conclusion satisfaisante en 2016 du programme soutenu par la FEC. La performance en matière de croissance a cependant été faible par rapport aux attentes. En moyenne, elle a été de 3.9 % entre 2011 et 2013, avant de s'effondrer en 2014, suite à l'apparition du virus Ebola.

En 2016, le taux de croissance a été de 4.9 % contre 0.1 % en 2015 et 1.1 % en 2014. La reprise est soutenue par un regain du secteur secondaire, notamment dans les sous-secteurs mines, électricité et bâtiment et travaux publics (BTP). Les sous-secteurs élevage et agriculture contribuent également au rebond. Cette évolution s'accompagne d'une augmentation du PIB réel par habitant de 2.2 %, après deux années consécutives de contraction.

Les perspectives confortent cette reprise, avec un PIB réel par habitant qui devrait croître de 1.9 % et 2.8 % en 2017 et 2018, grâce à la fin de l'épidémie Ebola et la reprise progressive de certaines activités. La tendance des taux de croissance sectoriels montre que le secteur primaire apporte la contribution la plus stable, bien qu'elle soit la plus faible en moyenne. Le regain de vitalité des sous-secteurs du secondaire a soutenu la reprise économique observée, malgré une contribution instable.



À moyen terme, la projection de croissance moyenne du PNDES s'établit à 6.5 %, avec 6.1 % attendus en 2017, 6.4 % en 2018 et 6.7 % en 2019. Cette évolution sera soutenue par une croissance moyenne de 7.1 % du secteur secondaire et de 5.1 % du secteur primaire. Les activités extractives, les sous-secteurs BTP, eau, électricité et agriculture impulseront cette accélération.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2008	2016
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	24.9	20.4
Dont pêche	1.4	9.3
Activités extractives	24.3	22.7
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel
Activités de fabrication	6.8	7.4
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0.4	0.7
Construction	10.9	13.5
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	17.1	19.8
Dont hôtels et restaurants
Transports, entreposage et communications	5.6	5.2
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	2.4	6.7
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	7.7	3.5
Autres services
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

Le déficit budgétaire a été réduit et contenu. Il est passé de -16.7 % du PIB en 2011 à un excédent de 1 % en 2012. Cette performance s'explique par le respect des critères du programme soutenu par la FEC, y compris la gestion des dépenses publiques sur base caisse. À partir de 2013, le contexte domestique défavorable, marqué par Ebola, a contribué à creuser le déficit. Fin 2015, le solde primaire a été de -7.8 % du PIB. Des mesures correctives ont atténué cette tendance, pour être à l'équilibre en 2016. Toutefois, le budget 2017 a été élaboré sur la base d'une hypothèse de déficit de -1.6 % du PIB. La maîtrise de la dépense publique a été obtenue grâce à la réduction des dépenses courantes et le report de certains projets d'infrastructures. La règle d'alignement de la dépense publique aux financements non inflationnistes disponibles a été maintenue.

À partir de 2013, le financement du déficit a été assuré pour l'essentiel par des sources extérieures, et dans une moindre mesure par la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) et les banques commerciales. Les maturités accordées par ces financements sont courtes et inadaptées pour le financement des besoins d'infrastructures du pays. La gestion budgétaire devrait encore être renforcée en matière de transparence. La publication régulière des statistiques budgétaires, la production de lois, de règlements et la décentralisation budgétaire ne sont pas réalisées de manière systématique et pérenne.

Des cadres budgétaires et de dépenses à moyen terme (CBMT/CDMT) couvrent la période 2017-19, afin d'améliorer la gestion des finances publiques. Selon ces documents, le déficit budgétaire moyen sur la période 2016-20 devrait s'établir à -3.3 % du PIB.

Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Total recettes et dons	16.1	23.0	19.1	19.4	24.1	22.4	22.7
Recettes fiscales	14.7	17.0	15.9	17.1	18.7	18.2	18.6
Dons	0.5	5.1	2.3	1.5	4.0	3.0	2.9
Total dépenses et prêts nets (a)	15.5	24.9	23.0	28.3	25.6	24.2	24.1
Dépenses courantes	13.4	17.7	15.1	18.4	16.7	15.9	15.5
Sans intérêts	10.8	16.3	14.0	17.3	15.1	14.9	14.7
Salaires et rémunérations	4.1	4.6	4.6	5.4	5.5	5.8	5.5
Intérêt	2.6	1.4	1.2	1.1	1.7	1.0	0.8
Dépenses d'investissement	2.1	7.2	7.8	9.9	8.8	8.4	8.6
Solde primaire	3.2	-0.6	-2.7	-7.8	0.2	-0.8	-0.6
Solde global	0.6	-2.0	-3.9	-8.9	-1.5	-1.8	-1.4

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

L'inflation baisse depuis 2010 et se maintient depuis 2015 à 8.2 %, en raison d'un rattrapage de la demande après le choc provoqué par Ebola. Les mesures de relâchement initiées en août 2016, notamment par rapport aux règles de constitution des réserves obligatoires en devises et au taux de refinancement, ont permis d'accroître la liquidité du système bancaire, sans remettre en cause l'option de politique restrictive poursuivie par la BCRG afin renforcer ses réserves de changes et de maîtriser l'inflation, un objectif prioritaire.

Une accélération de la baisse de l'inflation est espérée à partir de 2017, avec un taux attendu à 6.5 % en 2017 et à 4.8 % en 2018. La demande de modification à la baisse du taux de réserve obligatoire des firmes bancaires subsiste, suggérant une évolution possible dans ce sens. Toutefois, le rapprochement de cette demande et de la situation de liquidité implique une question de fond sur l'impact des réserves « oisives » sur la rentabilité des institutions financières.

L'approfondissement financier de l'économie demeure faible. Le ratio de la masse monétaire sur le PIB (M2/PIB) se situait à 35 % en 2015. L'expansion de la masse monétaire s'explique principalement par l'accroissement des avoirs intérieurs nets. Les ratios monétaires sont orientés à la baisse jusqu'en 2018, indiquant une tendance conservatrice de la politique monétaire en Guinée. La confirmation de cette évolution, après à la révision des statuts de la BCRG, consacrerait une inflexion importante. La fin de l'option de politique monétaire accommodante a été marquée par la signature par la BCRG de lettres de garantie pour le financement des infrastructures.

Le ratio du crédit intérieur rapporté au PIB s'est établi à 13.5 % en 2016 contre 34.5 % en 2015. Le faible niveau de crédit à l'économie en 2016 s'explique en partie par une reprise de l'activité financée par les banques locales plus faible que prévue, associée aux restrictions réglementaires sur l'activité bancaire. Le financement de l'économie guinéenne est contraint par le faible niveau de l'épargne, 11.45 % du PIB en 2015. Une amélioration progressive de ce taux sera nécessaire pour animer à terme un marché financier adapté aux besoins d'accélération du pays.

Les demandes des banques qui sollicitaient depuis 2015 une baisse du taux de réserves obligatoires, ont été entendues en début 2017, la BCRG a baissé le taux de réserves obligatoires de 18 % à 20 %. Cette dynamique si elle était suivie, devrait entraîner une diminution du taux directeur pour améliorer la liquidité de l'économie. De même, la réforme en cours du marché des changes devrait consolider l'unification des marchés de change officiel et parallèle, et éviter une surévaluation de la monnaie nationale. Le séquençage de ces mesures sera déterminant pour assurer leur efficacité.



Coopération économique, intégration régionale et commerce

Le déficit de la balance commerciale s'est réduit, passant à -1 % du PIB en 2016 contre -4.5 % en 2015, grâce à l'augmentation des exportations de bauxite, associée au démarrage de l'exploitation de la Société minière de Boké (SMB). Le rythme d'absorption du déficit courant s'est cependant inversé en 2015, à cause de la mauvaise orientation du marché des produits de base et des restrictions d'accès au marché sous-régional.

Les efforts d'intégration régionale de la Guinée se poursuivent, malgré la récente baisse des exportations en direction des pays de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Fin septembre 2016, la Guinée a respecté quatre des six critères de convergence de la CEDEAO, dont trois critères de premier rang (déficit budgétaire global, base engagement rapporté au PIB et taux d'inflation en moyenne annuelle).

Les exportations vers les pays de la CEDEAO ont baissé, passant à 14.7 % du total en 2015 contre 23.5 % en 2014. Leur valeur est passée de 3 201.67 milliards GNF (Franc guinéen) en 2014 à 2 977.21 milliards en 2015. Cette évolution s'explique par les restrictions imposées à la suite du virus Ebola.

Les principaux débouchés de la Guinée dans la CEDEAO sont le Ghana (87.43 % de ses exportations dans la sous-région), le Mali (6.23 %), le Sénégal (2.64 %), la Sierra Leone (1.26 %) et le Libéria (0.76 %). Les échanges portent principalement sur l'or (83 %) et les produits alimentaires (17 %).

La part des importations en provenance des pays de la CEDEAO s'est améliorée à 6.7 % en 2015 contre 5.1 % en 2014, faisant ainsi passer leur valeur de 934.18 à 1 213.03 milliards GNF entre 2014 et 2015. Elles portent sur les produits pétroliers (19.4 %), les produits alimentaires et boissons (13.5 %) ainsi que les machines et équipements (15.6 %).

La Guinée est membre de la CEDEAO et de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'ouest (ZMAO) et applique le tarif extérieur commun (TEC) dont la cinquième bande de 25 % maximum est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Par ailleurs, la participation de la Guinée est renforcée dans les organisations sous régionales telles que l'Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), l'Organisation de la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), l'Union du fleuve Mano (UFM) et le Bassin du Fleuve Niger (BFN).

L'évolution favorable du solde courant et la gestion rigoureuse de la monnaie ont favorisé la stabilisation du GNF, dont la dépréciation nominale mensuelle maximale a été de 8 % sur la période 2011-16. Le marché des changes a également été unifié. La prime de change par rapport à l'USD a été de 3 % en janvier 2016, contre 24 % en janvier 2011. Les réserves de change se sont consolidées. En juillet 2016, elles s'établissaient à 313.2 millions de dollars américains (USD) contre seulement 16.8 millions en décembre 2010.

Les IDE se dirigent principalement vers le secteur minier (90 %), avant les banques et assurances ou la téléphonie. L'agriculture, 17 % de l'activité, n'attire pas d'IDE. Après le virus Ebola et la baisse du cours des produits de base, les autorités prévoient une reprise des IDE à partir de 2017. L'effort d'attraction des IDE, redynamisé dès la fin d'Ebola, doit s'approfondir en même temps que l'amélioration du climat des affaires.



Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Balance commerciale	2.1	-3.7	-4.6	-4.5	-1.0	1.2	1.7
Exportations de biens (f.o.b.)	32.4	27.9	28.2	28.0	32.5	35.4	37.0
Importations de biens (f.o.b.)	30.3	31.7	32.8	32.5	33.4	34.2	35.3
Services	-7.5	-5.5	-6.6	-5.6	-4.2	-3.8	-3.2
Revenu des facteurs	-1.8	-6.0	-2.9	-2.1	-1.4	-1.2	-0.9
Transferts courants	0.4	1.4	0.2	-0.6	0.5	0.5	0.5
Solde des comptes courants	-6.7	-13.9	-13.9	-12.9	-6.0	-3.4	-1.8

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

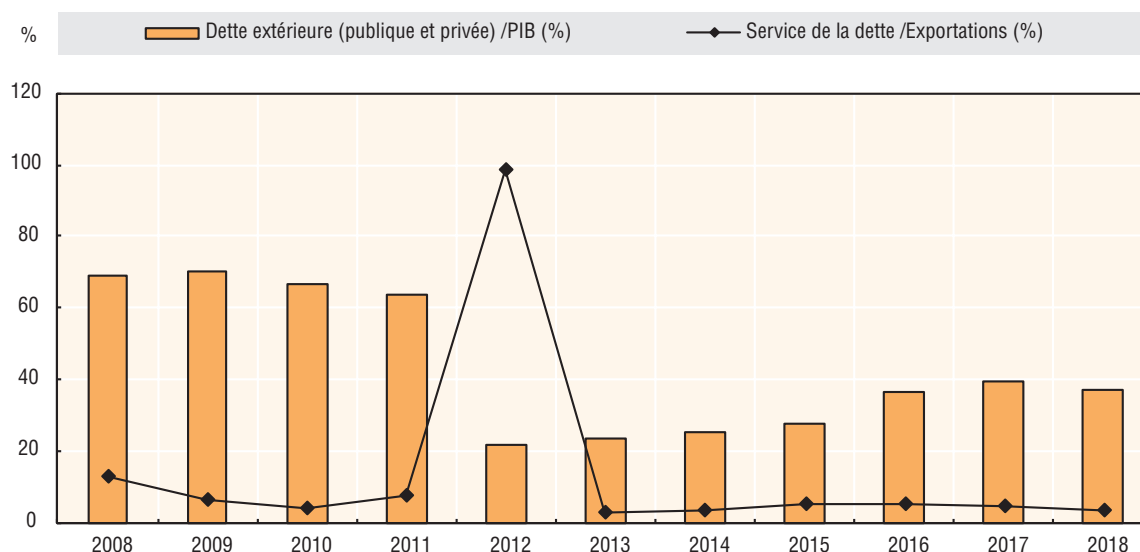
Le niveau d'endettement du pays s'est réduit, grâce à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2012. En 2015 et 2016, le ratio dette extérieur sur PIB s'est établi respectivement à 20.87 % et 23 %, contre 63.7 % en 2011 et 18.04 % en 2012. La reprise de l'endettement observée depuis 2014 s'explique par le financement des besoins d'investissements en infrastructures socio-économiques.

L'apurement de la dette intérieure, estimée à 14 % de la dette publique, est un objectif prioritaire pour redonner aux PME locales une marge appropriée de survie. Un plan d'action a été formulé dans ce sens, mais sa mise en œuvre mériterait d'être accélérée. La dette directe des entreprises publiques, dont Électricité de Guinée (EDG) et la Société des eaux de Guinée (SEG) envers l'Agence française de développement (AFD) est évaluée à 3.3 % de la dette extérieure et 0.7 % de la dette publique.

Afin de renforcer la gestion de la dette extérieure, le gouvernement a approuvé un plan d'action à moyen terme qui vise à renforcer les capacités de la Direction nationale de la dette et de l'Aide publique au développement (DND-APD) dans la maîtrise des outils de gestion de la dette, ainsi que la mise en application du nouveau manuel de procédures de la dette publique. Le Comité national de la dette publique (CNDP) a été créé et un arrêté portant sur son fonctionnement adopté, de même qu'une nouvelle politique d'endettement public sous sa supervision. Par ailleurs, au niveau du renforcement du système d'information, il est envisagé la relance du logiciel de gestion de la dette « CS-DRMS 2000+ ». Le renforcement des capacités de gestion opérationnelle de la dette intérieure est aussi en cours avec du renforcement de capacités et un projet de manuel de procédures.



Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source: FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

En Guinée, le secteur privé est surtout constitué de PME, généralement informelles et agricoles. Les grandes unités sont des filiales d'entreprises étrangères qui évoluent dans les secteurs secondaire et tertiaire, notamment dans l'extraction minière et la téléphonie. Le secteur privé continue de souffrir des contraintes d'infrastructures de transport et d'énergie, malgré d'importants efforts dans ces domaines. L'amélioration du climat des affaires, observée dans les années 2012 à 2014, a été modérée par les difficultés liées aux réformes dans le foncier, l'accès au crédit et la protection des droits.

Les efforts d'amélioration de l'attractivité du pays se poursuivent. Dans cette dynamique, le gouvernement a assoupli les conditions de mise en faillite des entreprises en difficultés. Les procédures de règlement préventifs pour les petites entreprises ont par ailleurs été simplifiées. Ainsi, au classement *Doing Business 2017* de la Banque mondiale, le pays a gagné deux places, se hissant au 163^e rang, gagnant deux places par rapport à 2016. Une stratégie de développement du secteur privé a été élaborée, ainsi qu'un projet de loi sur les PPP.

Secteur financier

La BCRG a poursuivi la mise en œuvre des réformes. Son statut se trouve en révision pour accroître son autonomie et exclure la possibilité d'accorder des garanties. Le cadre juridique, la modernisation du système de paiement, la supervision bancaire, le renforcement de l'information sur le système de paiement et un suivi plus étroit et régulier des banques figurent parmi les réformes envisagées. Il convient de souligner que les effets attendus de ces mesures structurelles ne pourront être perceptibles que dans quelques années. Par conséquent, le système financier demeure limité en termes de profondeur, avec peu de mobilisation de ressources.

Au plan interne, de nouveaux statuts de la BCRG ont été élaborés pour accélérer sa modernisation et favoriser son bon fonctionnement. En outre, les décisions de politique monétaire

et de change sont désormais soutenues par des résultats d'études et de recherche réalisés par des services techniques internes.

La Guinée dispose de dix sociétés d'assurances, contre six en activités en 2010, traduisant un rapprochement plus marqué entre les sociétés et les consommateurs. Malgré cette avancée, le taux de couverture reste parmi les plus faibles de la sous-région, en partie en raison de la faible culture en matière d'assurances.

Les mesures additionnelles prévues pour renforcer le système bancaire et financier portent, entre autres, sur la révision en cours du Code des assurances, la poursuite de la conduite des concertations avec les acteurs sur la bancassurance et la microfinance, ainsi que la consolidation du secteur de la microfinance.

Développement de l'infrastructure

L'insuffisance et la mauvaise qualité des infrastructures socioéconomiques représentent la principale contrainte au développement de la Guinée. La survenance de l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola a été à ce titre un révélateur des insuffisances qui ont affecté la capacité de réponse du pays. La construction de routes, la production d'énergie et de denrées agricoles et piscicoles demeurent des priorités pour les autorités. Le plan de relance post-Ebola a déjà mis l'accent sur cette urgence. Quant au PNDES, il met également en exergue ces faiblesses et insiste sur les besoins de réhabilitation, dans tous les secteurs, à la fois au niveau des infrastructures de production, de transports, de stockage et d'accueil.

Dans les sous-secteurs des transports et télécommunication, l'objectif est de faire passer les routes bitumées de 2 463 km en 2015 à 3 000 km en 2020, pour une densité de route par 100 km² de 17.63 km en 2015 à 20 km en 2020. Parallèlement, la capacité annuelle du Port autonome de Conakry (PAC) devrait atteindre 1 million EVP (équivalent vingt pieds) en 2020. Trois actions prioritaires sont prévues dans le secteur de la production d'énergie : i) le développement des infrastructures énergétiques fiables ; ii) la promotion des énergies renouvelables ; et iii) l'amélioration de l'accès à des services énergétiques plus compétitifs.

Ces objectifs ambitieux invitent à la lucidité au sujet des faiblesses qui ont marqué la construction des infrastructures, afin mettre en place un processus plus performant. Une contrainte majeure du passé récent a été le faible niveau de mobilisation des recettes, consécutif au ralentissement de l'activité économique en lien avec l'épidémie Ebola. Les projets et programmes ont été financés par les ressources de l'État à hauteur de 59.78 %, contre 40.22 % par des financements extérieurs.

Le Programme d'investissements publics (PIP) 2017-19 se chiffre à 21 162.56 milliards GNF dont 12 328.63 milliards sur ressources propres, soit 7 054.19 milliards par an. Cet ambitieux programme implique une amélioration substantielle des régies de recettes, ainsi que la mobilisation de ressources innovantes pour éviter l'aggravation du niveau d'endettement du pays.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Afin d'améliorer la coordination et la cohérence de son action, le gouvernement a mis en place le Conseil de coordination économique et des réformes (CCER), appuyé par un Comité technique d'appui (CTA) et un Comité technique de suivi des programmes (CTSP), ainsi qu'un secrétariat permanent de la concertation avec les partenaires techniques et financiers.

L'opération de recensement biométrique des fonctionnaires a été réalisée et le bureau de suivi des actions gouvernementales de la Primature, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de réforme de l'État et de modernisation de l'administration (Prema), continue de poursuivre l'évaluation des départements ministériels, notamment les programmes d'actions prioritaires.



Les lois et règlements sont largement méconnus du grand public et le recours aux tribunaux se révèle coûteux et incertain. Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance, certaines décisions rendues par les autorités judiciaires sont parfois accessibles au grand public. En dépit des efforts réalisés par le gouvernement visant à adopter des codes alignés sur les standards internationaux (tels que le Code minier adopté fin 2011, le Code d'investissement en 2014 et le Code pétrolier en cours de validation), le secteur privé connaît de nombreuses difficultés pour assurer son plein essor.

Faisant suite aux états généraux de la justice organisés en 2011, un comité de pilotage, un secrétariat exécutif de réforme de la justice, ainsi que le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) ont été mis en place, avec un statut particulier pour les magistrats. Par ailleurs, le Conseil économique et social (CES), l'Institut national des droits de l'homme (INDH) et la Cour constitutionnelle ont été mis en place. Dans la même optique, l'adoption de la politique de réforme a conduit à la mise en place de la Cour des comptes, en bonne voie de devenir opérationnelle.

Gestion des ressources naturelles et environnement

La question environnementale constitue un sujet de préoccupation, la Guinée étant considérée avec les grands fleuves qui prennent source dans le massif du Fouta-Djalou comme le « château d'eau » de l'Afrique de l'Ouest. La part des recettes minières dans les recettes courantes a été évaluée à 16.9 % en 2015 et les taxes et redevances issues des autres ressources naturelles se sont situées à 4.9 milliards GNF contre 5.6 milliards en 2014. Elles représentent environ 0.1 % des recettes courantes issues du Fonds forestier (50 %), des collectivités rurales (40 %) et des préfectures.

Dans le cadre des réformes relatives à la gestion des ressources naturelles, un guichet minier a été institué et le Code minier révisé, complété par la rédaction des textes d'application. Le secteur environnemental relève désormais d'un seul ministère.

La dimension environnementale est de plus en plus considérée dans les différentes politiques et stratégies de développement et dans certains projets d'infrastructures (barrages, routes, etc.). Cela est davantage perceptible quand il s'agit de projets et programmes cofinancés par les partenaires au développement ainsi que ceux de grande envergure, qui requièrent des études d'impact et des plans de gestion sociale et environnementale. À cet effet, un Bureau de stratégie et de développement a été créé au sein du ministère de l'Environnement pour appuyer la conception, l'élaboration et le suivi des politiques.

La validation des études d'impact environnemental et social se fait par un comité interministériel regroupant principalement les mines, l'environnement et l'administration du territoire. Le Code minier prévoit une contribution au Fonds de développement local (FDL) pour promouvoir le développement des communautés riveraines. Les textes d'application préciseront le pourcentage qui sera alloué aux communautés concernées.

Contexte politique

Pour renforcer la stabilité, la paix et la cohésion sociale, le gouvernement a poursuivi le dialogue avec l'opposition. Ainsi, après la mise en place de l'Assemblée nationale suite aux élections législatives, le gouvernement a signé le 12 octobre 2016 un accord politique avec l'opposition. Cet accord a permis d'obtenir le consensus sur l'organisation des élections locales et l'indemnisation des victimes de violences politiques au cours de 2017. La plupart des partis politiques ont signé le Code de bonne conduite, qui les engage à respecter les règles du jeu démocratiques et à sensibiliser leurs militants pour des élections apaisées.

Par ailleurs, la Guinée a franchi en 2016 une nouvelle étape importante vers la réconciliation nationale. En effet, le rapport élaboré sur la consolidation de la paix, suite aux consultations nationales des populations, a été officiellement remis au président de la République le 29 juin



2016, en présence de tous les acteurs et partenaires. La mise en œuvre des recommandations de ce rapport devrait contribuer à conforter durablement l'unité nationale et la cohésion sociale.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

Après deux années d'épidémie Ebola et ses conséquences dévastatrices, la Guinée peine à se remettre de cette situation et à améliorer son niveau de développement humain. Selon le rapport mondial sur le développement humain 2015, le pays est classé 182^e sur 188, contre 179^e sur 187 pays en 2013. Même si de nombreux défis restent à relever, notamment dans les secteurs sociaux, des progrès notables ont faits dans certains domaines, notamment l'accès à l'éducation et à la santé.

En matière de scolarisation, après une baisse sensible de la fréquentation scolaire en 2015 due en partie à l'épidémie Ebola, les indicateurs se sont améliorés en 2016. Le taux de scolarisation primaire est en hausse, passant de 79.5 % à 84.5 %. Le taux d'achèvement du cycle primaire a augmenté de 58.9 % à 59.4 %. L'indice de parité fille/garçon se situe à 0.81 et 0.71 respectivement en termes d'accès et d'achèvement. La même tendance est observée au niveau du secondaire avec un taux de scolarisation en hausse de 36.2 % à 38 %. Cette performance après le choc engendré par la maladie à virus Ebola est attribuable à la mise en œuvre en cours du programme sectoriel de l'éducation financé conjointement par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers.

Concernant le secteur de la santé, des progrès non négligeables ont été réalisés dans certains domaines. La mortalité infantile est passée de 163 pour mille en 2005 à 123 pour mille en 2012, la mortalité maternelle de 980 à 724 pour cent mille naissances, tandis que le taux de prévalence du VIH/sida se situe autour de 1.7 %. En outre, la tuberculose est mieux prise en charge avec un traitement sous surveillance de tout cas détecté et le paludisme mieux soigné avec un traitement gratuit dans toutes les structures sanitaires du pays. Cette évolution a cependant été contrariée par l'épidémie Ebola en 2014, qui a mis en exergue la fragilité du système sanitaire et renforcé sa vulnérabilité.

Pour assurer la relance socioéconomique du pays et bâtir sa résilience, le gouvernement a élaboré avec l'appui de ses partenaires un plan de relance et de résilience post Ebola 2015-17, dans lequel le secteur de la santé demeure la priorité. Mais les difficultés liées à la mise en œuvre de ce plan, dans la mobilisation effective des ressources, n'ont pas permis d'une manière globale d'atteindre les résultats escomptés.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Selon la dernière Enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté (Elep) réalisée en 2012, l'incidence de la pauvreté s'est accrue, passant de 53 % en 2007 à 55.2 % en 2012. Plus répandue en zone rurale (65 %), elle augmente aussi en zone urbaine où son incidence est passée de 30 % à 35 % entre 2007 et 2012. Les populations rurales, les femmes et les jeunes sont les groupes les plus vulnérables. Avec le passage de l'épidémie Ebola ayant entraîné un ralentissement de l'activité économique et une baisse de la croissance entre 2014 (1.1 %) et 2015 (0.1 %), la pauvreté a tendance à augmenter.

Le pays a une longue expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre des Documents de stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP). Ces documents, dont le dernier est arrivé à échéance en 2015, ont toujours été des références en matière de programmation des investissements publics et de fourniture des services sociaux de base. Si la lutte contre la pauvreté a été l'un des critères majeurs de la programmation des projets d'investissement public et la fourniture des services socio-économiques de base, les priorités des DSRP n'ont pas toujours été reflétées dans le budget.



Aujourd'hui, pour renforcer le cadre de planification nationale, le gouvernement a finalisé son nouveau PNDES, référentiel unique de toutes les interventions en matière de développement sur la période 2016-20. Ce document est aligné sur les Objectifs du développement durable (ODD) et fait de la lutte contre la pauvreté et des inégalités une priorité pour améliorer le bien-être des populations.

L'impact des dépenses en faveur des pauvres n'est pas suivi. Il ne peut être évalué avec précision pour permettre une analyse de l'efficacité des principaux programmes sur les bénéficiaires et des ajustements à faire dans l'allocation des dépenses conformément aux priorités nationales et des inégalités. Toutefois, le nouveau PNDES prévoit de mettre en place un dispositif de suivi évaluation qui permette de rendre compte de l'évolution des indicateurs de performance des projets et programmes.

Dans le cadre du renforcement de la protection sociale, le gouvernement a élaboré un document de politique nationale de protection sociale et travaille à la mise en place d'un socle de protection sociale universel permettant d'assurer à une frange très large de la population l'accès à l'assurance maladie, la protection contre les accidents de travail et les risques professionnels, ainsi que l'inscription à un régime de retraite et à un capital décès.

Égalité hommes-femmes

Le gouvernement a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Cedef). L'accès des femmes au marché du travail, à l'éducation et à la santé ne souffre d'aucune restriction légale. Mais de nombreux efforts restent à fournir pour améliorer leur représentativité dans la vie politique, économique, sociale et culturelle.

En effet, selon le classement *Global Competitiveness Index (GCI)* de 2015, le pays est classé 58^e sur 144 matière d'emploi avec un ratio homme/femme de 0.84.

Concernant la répartition des postes électifs et de responsabilités, les femmes représentent 17.6 % des juges de la Cour Suprême, 24.4 % des conseillers du CES, 18.2 % des ministres du nouveau gouvernement, 22 % des parlementaires en 2014 et 10.4 % des chefs de ménages.

Dans le secteur agricole, elles représentent 80 % des actifs et font face à de nombreux facteurs qui limitent leur productivité, dont le faible accès au crédit et à la terre. Dans le secteur non agricole, seulement 21.2 % d'entre elles occupent un emploi salarié.

Pour améliorer cette situation, les autorités entendent poursuivre les programmes et projets de promotion et de renforcement de l'autonomisation des femmes notamment à travers le développement des plateformes multidimensionnelles, la formation, la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre et l'actualisation de la politique nationale du genre pour l'aligner sur les ODD. Le gouvernement envisage aussi de promouvoir et d'accompagner les femmes dans les prochaines élections communales.

Analyse thématique : Entrepreneuriat et industrialisation en Guinée

Le tissu industriel guinéen reste dans l'ensemble très peu développé. Les industries manufacturières, source potentielle de création d'emplois et de revenus, sont embryonnaires et leur part dans le PIB ne dépasse pas 8.3 % en 2015. Le secteur industriel, à part les industries extractives et minières, est essentiellement composé de quelques unités dans la région de Conakry et ses périphéries, dans l'agroalimentaire et la construction. De nombreuses unités de production de ciment, de fers à béton, de farine et de transformation de produits agricoles ont été créées.

La Guinée ne dispose pas d'une stratégie d'industrialisation explicite mais possède une lettre de politique de développement des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que d'une



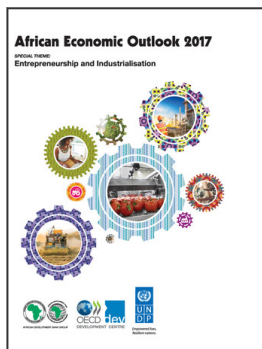
stratégie de développement du secteur privé. La politique d'industrialisation de la CEDEAO sert pour le moment de cadre de référence en attendant que le pays élabore une politique nationale d'industrialisation. Le développement du secteur de l'industrie est géré par le ministère de l'Industrie et des PME. Le gouvernement œuvre à l'élaboration d'une politique nationale de développement industriel.

La proportion de travailleurs indépendants (19,8 %) dans le secteur non agricole reste faible selon les résultats de l'Elep 2012. Une Agence de promotion des investissements privés (Apip) a été créée, afin de promouvoir l'entrepreneuriat privé et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement des investissements privés nationaux et étrangers. Ce faisant, pour accroître la contribution de l'industrie locale dans la création des richesses nationales et d'emplois, l'Apip a élaboré un projet d'incubateur de PME à Conakry. Grâce à ce projet, qui bénéficie du financement et de l'assistance de nombreux partenaires locaux, une vingtaine d'unités industrielles seront lancées.

En outre, de nombreuses réformes ont été faites pour améliorer le climat des affaires. Des guichets uniques pour la création d'entreprise et pour l'obtention des permis de construire et de transfert de propriété ont été mis en place. Le temps de raccordement à l'électricité a été réduit, depuis la mise en service du barrage hydroélectrique de Kaleta, qui a amélioré l'accès à l'électricité. Une stratégie de développement du secteur privé, d'un projet de loi sur les PPP et de ses textes d'applications sont en cours d'élaboration. Un Code des investissements plus attractif a été publié. Un Centre de documentation en propriété industrielle, un secrétariat du dialogue public-privé et une plateforme de concertation du secteur privé ont également été créés.

Les principales contraintes liées au développement industriel de la Guinée portent entre autres sur le manque d'infrastructures, le déficit énergétique et le faible accès au financement.





Extrait de :
African Economic Outlook 2017
Entrepreneurship and Industrialisation

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), « Guinée », dans *African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-35-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.